

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 83/II6I du 23/12/1983

Portant nomination de Monsieur GOMBE
Marcel, en qualité de Directeur des
Affaires Administratives et Financières
(D.A.A.F.) à la Société Forestière Algé-
ro-Congolaise.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution ;

(/u le Décret n° 82/049 du 18 Janvier déterminant les at-
tributions des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 82/213 du 27 Février 1982, portant attri-
butions et réorganisation du Ministère des Eaux et Forêts ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81 /016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

(/u le Décret n° 83/220 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur GOMBE Marcel, Ingénieur des Travaux Agricoles
de 3e échelon, est nommé Directeur des Affaires Administratives et
Financières (D.A.A.F.) à la Société Forestière Algéro-Congolaise
(S.F.A.C.).

ARTICLE 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
la Société Forestière Algéro-Congolaise qui est en outre redevable
envers le Trésor Public de la Contribution de ses droits à pension.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 23 Décembre 1963

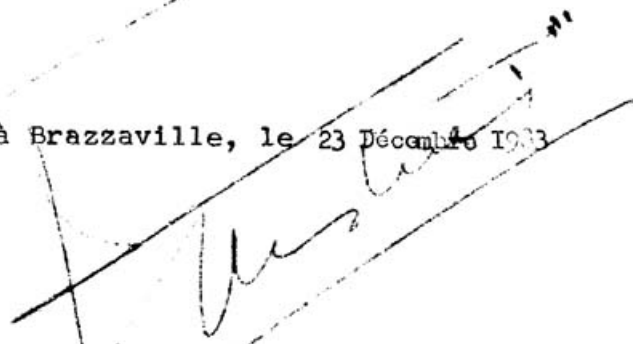
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

~~Le~~ Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA.-

Le Ministre des Finances


Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Eaux et Forêts


Henri DJOMBO.-

X